

4° Certificat constatant la situation du candidat sous le rapport militaire ;

5° Relevé certifié des services militaires ou civils, etc...

Le programme des examens sera envoyé immédiatement aux candidats qui en feront la demande, et qui rempliront les conditions énumérées ci-dessus.

Versailles, le 27 octobre 1877.

Le ministre de la guerre,
GAL A. BERTHAUT.

SÉNAT

Séance du mercredi 7 novembre 1877.

SOMMAIRE

Procès-verbal.

Excuses.

Tirage au sort des bureaux.

Fixation de l'ordre du jour : MM. le président, Audren de Kerdrél.

Proposition par M. le baron de Lareinty, tendant à fixer la date de l'élection de quatre sénateurs inamovibles. — Adoption : fixation au 15 novembre.

Reprise de la fixation de l'ordre du jour : MM. le colonel comte d'Andlau, vicomte de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce, Tamisier, le président.

PRÉSIDENCE DE M. LE DUC D'AUDIFFRET-PASQUIER

La séance est ouverte à deux heures et un quart.

M. le comte de Saint-Vallier, l'un des secrétaires, donne lecture du procès-verbal de la dernière séance.

(Le procès-verbal est adopté.)

EXCUSES

M. le président. MM. Magne et Dupuy de Lôme s'excusent, pour raison de santé, de ne pouvoir assister aux premières séances du Sénat.

TIRAGE AU SORT DES BUREAUX

M. le président. L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

(Il est procédé à cette opération dans la forme ordinaire.)

M. le président. Après une longue absence, le Sénat aura hâte, je n'en doute pas, de reprendre ses sérieux travaux. (Oui ! oui !)

Je vais le consulter sur la fixation de son ordre du jour.

Une première question doit lui être soumise ; plusieurs propositions de lois émanant de l'initiative parlementaire de la Chambre des députés pouvaient, avant l'ajournement, être mises à l'ordre du jour, et l'une de ces propositions avait été déjà soumise à une première délibération.

Le Sénat entend-il rester saisi de ces propositions, quoique la Chambre des députés qui les avait votées n'existe plus ?

D'après les précédents, les propositions d'initiative parlementaire qui n'ont pas été définitivement adoptées pendant une législature, tombent quand cette législature prend fin.

Le Sénat veut-il, conformément à cet usage, laisser à la Chambre des députés le soin de renouveler, si elle le juge convenable, les propositions de la Chambre précédente qui n'ont pu être votées par le Sénat.

Un sénateur. Il faut suivre les précédents.

M. Audren de Kerdrél. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. de Kerdrél.

M. Audren de Kerdrél. Je demanderai au Sénat s'il n'y aurait pas lieu de faire une distinction entre les propositions qui ont été seulement portées à l'ordre du jour et celles qui ont été l'objet d'une première délibération ?

Il me semble impossible, en ce qui concerne ces dernières, d'en rester à cette première délibération qui impliquait, ce me semble, un examen complet de la part du Sénat. Ce n'est donc, dans tous les cas, qu'une simple question que j'ai l'honneur de poser à mes collègues. (Mouvements divers.)

M. le président. Il n'y avait, quand nous nous sommes séparés, qu'une seule proposition qui fût arrivée à cette phase de la procédure parlementaire : c'est la proposition de loi ayant pour objet la modification de la loi du 27 juillet 1870 concernant les grands travaux publics. M. de Kerdrél semblerait vouloir faire exception pour cette proposition, en raison du premier examen dont elle a été l'objet.

Je consulte le Sénat.

Il est bien entendu qu'il ne s'agit pas des projets de lois : les projets de lois restent à l'ordre du jour. Il ne s'agit que des propositions de lois dues à l'initiative parlementaire de la dernière Chambre des députés.

(Le Sénat, consulté, décide que ces propositions de lois ne seront pas maintenues à l'ordre du jour.)

PROPOSITION CONCERNANT LA MISE A L'ORDRE DU JOUR DE L'ÉLECTION DE QUATRE SÉNATEURS

M. le baron de Lareinty. Je demande la parole.

M. le président. La parole est à M. le baron de Lareinty.

M. le baron de Lareinty. Messieurs, j'ai l'honneur de demander au Sénat de vouloir bien mettre à l'ordre du jour du jeudi 15 novembre la nomination des quatre sénateurs inamovibles en remplacement des collègues que nous avons perdus.

M. le président. Je consulte le Sénat sur la proposition qui lui est soumise.

(Le Sénat, consulté, adopte la proposition de M. le baron de Lareinty.)

M. le président. Par suite du vote que vient d'émettre le Sénat, la nomination des quatre sénateurs inamovibles sera à l'ordre du jour du 15 novembre.

RÈGLEMENT DE L'ORDRE DU JOUR

M. le président. Je consulte le Sénat sur l'ordre de ses travaux.

Je propose au Sénat de se réunir demain. (Assentiment.) Voici d'abord quel pourrait être l'ordre du jour des bureaux :

Réunion, à deux heures ;
Organisation des bureaux ;
Nomination des commissions mensuelles, savoir :

Commission des congés, neuf membres ;
Commission des pétitions, neuf membres ;
Commission d'intérêt local (neuf membres) ;
Commission d'initiative parlementaire (dix-huit membres) ;

Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de M. Tamisier, relative à la défense des vignobles contre le phylloxera...

M. le vicomte de Meaux, ministre de l'agriculture et du commerce. Messieurs, je voudrais présenter au Sénat une observation au sujet de la nomination de cette commission.

Le Gouvernement a fait préparer sur le même objet un projet de loi qui a déjà été soumis aux délibérations du conseil d'Etat et qui sera déposé la semaine prochaine sur le bureau du Sénat.

Peut-être serait-il convenable d'attendre ce dépôt pour nommer la commission. Toutefois je ne m'oppose nullement à ce que le Sénat procède à cette nomination, mais j'ai cru devoir le prévenir des intentions du Gouvernement.

M. Tamisier. Messieurs, je n'ai qu'une simple observation à vous soumettre. Le projet de loi que le Gouvernement veut présenter traite absolument des mêmes questions que celles au sujet desquelles j'ai soumis au Sénat une proposition de loi. Je ne vois pas pourquoi ayant commencé ce travail — je ne dis pas l'ayant conduit à sa solution, je suis bien loin de le penser — mais ayant déposé une proposition depuis plus de six mois, je ne vois pas pourquoi on ne nommerait pas la commission qui s'occuperait de toutes les questions relatives au phylloxera et qui, s'étant déjà réunie, aurait déjà étudié un premier projet au moment où le Gouvernement présentera le sien.

En conséquence, je ne crois pas qu'on puisse retarder plus longtemps l'examen de la proposition de loi que j'ai déposée sur le bureau du Sénat le 16 mars dernier.

M. le ministre de l'agriculture et du commerce. Je répète que je ne m'oppose nullement à la proposition de M. Tamisier, mais je devais faire connaître au Sénat les intentions du Gouvernement.

M. le président. M. le ministre ne s'opposant pas à la nomination de la commission, le Sénat pourrait renvoyer l'étude du projet de loi qui vient d'être annoncé au nom du Gouvernement à cette même commission. (Assentiment.)

La nomination de cette commission resterait ainsi à l'ordre du jour des bureaux.

M. le président. Suite de l'ordre du jour des bureaux :

Nomination d'une commission de dix-huit membres chargée d'examiner les questions concernant l'amélioration et l'achèvement des voies navigables de l'intérieur.

A trois heures et demie, séance publique.

M. le colonel comte d'Andlau. Messieurs, il y a une loi qui, réclamée très-souvent déjà par le Sénat, est attendue avec une grande impatience par toute l'armée, c'est la loi sur l'organisation nouvelle du service d'état-major. Vous savez par suite de quelles circonstances elle n'a pas été discutée. Je demande que cette loi soit mise à l'ordre du jour. (Très-bien ! très-bien !)

M. le président. Au moment où l'honorable comte d'Andlau a pris la parole, j'allais proposer au Sénat de mettre en tête de son ordre du jour la loi sur l'état-major. (Approbat.)

La loi sur l'état-major serait donc placée en tête de l'ordre du jour. Viendraient ensuite :

La seconde délibération sur le projet de loi, adopté par la Chambre des députés, relatif à la composition de la commission chargée de réviser les affectations d'immeubles aux divers services publics et au logement des fonctionnaires des ministères dans les bâtiments du domaine de l'Etat ;

1^{re} délibération sur le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu le 28 mars 1877, entre la France et le Danemark ;

1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet le code rural (Chemins d'exploitation) ;

Première délibération sur le titre complémentaire du livre I du code rural contenant modification de plusieurs articles du code civil relatifs à la mitoyenneté des clôtures, aux plantations et aux droits de passage en cas d'enclave ;

Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 4^e commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de M. le docteur Brochard, tendant : 1^o au rétablissement des tours ; 2^o à l'abrogation de la loi du 5 mai 1869 qui a enlevé le service des enfants

trouvés aux administrations hospitalières pour le donner aux administrations départementales.

Il n'y a pas d'opposition?..

L'ordre du jour est ainsi réglé.

(La séance est levée à deux heures quarante minutes.)

BUREAUX DU 7 NOVEMBRE 1877

1^{er} bureau.

MM. Baze. — Béhic. — Béraldi. — Bondy (comte de). — Buffet. — Calmon. — Chabron (général de). — Chanzy (général). — Delbreil. — Denormandie. — Dumesnil. — Dupont (Paul). — Feray. — Frébault (général). — Gauthier de Rumilly. — Kolb-Bernard. — Labiche (Emile). — Laboulaye. — Lafond de Saint-Mur (baron). — Littré. — Lorgeril (vicomte de). — Loysel (général). — Maleville (marquis de). — Mazaue. — Parieu (de). — Paulmier. — Preissac (comte de). — Rainneville (vicomte de). — Riffault (général). — Robin. — Vast-Vimeux (baron). — Vétillart. — Waddington.

2^e bureau.

MM. Andigné (général d'). — Arbel. — Aubrelieque. — Bastard (colonel comte Octave de). — Bertauld. — Caillaux. — Cazalas. — Challemel-Lacour. — Chesnelong. — Dompierre-d'Hornoy (amiral de). — Duboys-Fresnay (général). — Dumon. — Espéuilles (général marquis d'). — Espinasse. — Pourcand. — Freycinet (de). — Kerjégu (amiral de). — Lamorte. — Lavrignais (de). — Lucet. — Magne. — Meinadier (colonel). — Péliissier (général). — Pernette. — Ribière. — Robert-Dehault. — Rouland. — Saint-Vallier (comte de). — Teisserenc de Bort. — Valentin. — Veauce (baron de). — Ventavon (de).

3^e bureau.

MM. Ancel. — Auxais (d'). — Barante (baron de). — Bathie. — Billot (général). — Boffinton. — Boissonnet (général). — Canrobert (maréchal). — Chareton (général). — Cissey (général de). — Claude (Vosges). — Colombet (de). — Cornulier-Lucinière (comte de). — Gaudineau. — Gayot. — Gontaut-Biron (vicomte de). — Gouin. — Grivart. — Jahan. — Krantz. — Lanfrey. — Mailliet. — Malens. — Maleville (Léon de). — Meaux (vicomte de). — Mège. — Poriquet. — Pourcet (général). — Raimes (de). — Renouard. — Thurel. — Vandier.

4^e bureau.

MM. Allenou. — Audren de Kerdral. — Boisse. — Chadois (colonel de). — Chambrun (comte de). — Chardon. — Charton (Edouard). — Chaumontel. — Clément (Léon). — Cordier. — Corne. — Daussel. — Delacroix. — Favre (Jules). — Flers (comte de). — Humbert. — Jacotin. — Jaurès (amiral). — Le Lièvre. — Le Royer. — Mayran. — Michal-Ladichère. — Montgolfier (de). — Pelleport-Burète (vicomte de). — Peyrat. — Pin (Elzéar). — Raoul Duval. — Saisy (Hervé de). — Talhouët (marquis de). — Tréveneuc (comte de). — Tribert. — Valery.

5^e bureau.

MM. Andlau (colonel comte d'). — Bertrand. — Bocher. — Bozérien. — Broglie (duc de). — Brunet. — Champagny (vicomte Henri de). — Chantemerle (de). — Cornulier (de). — Daguene. — Desbassayns de Richemont (comte). — Dieudé-Defly. — Du Chaffaut (comte). — Duclerc. — Dufournel. — Fayolle. — Fourichon (amiral). — Fournier (Henry).

Francieu (marquis de). — George. — Kéridec (de). — Laget. — La Jaille (général vicomte de). — La Roncière Le Noury (amiral baron de). — Martel. — Monjaret de Kerjégu. — Montaignac (amiral de). — Pajot. — Rampon. — Salneuve. — Tailhand. — Testelin.

6^e bureau.

MM. Adnet. — André. — Audiffret-Pasquier (duc d'). — Blanc (Xavier). — Cazot (Jules). — Crémieux. — Daru (comte). — Dauphin. — Dauphinot. — Dubrulle. — Foubert. — Galloni d'Istria. — Garnier (Joseph). — Gilbert-Boucher. — Guillemaut (général). — Jobard. — Lafayette (Oscar de). — Morin (Paul). — Noubel. — Paris. — Pothuau (amiral). — Rampon (comte). — Ravignan (baron de). — Robert (général). — Roger du Nord (comte). — Rosamel (de). — Saint-Pierre (vicomte de). — Schœlcher. — Simon (Jules). — Tolain. — Varroy. — Viellard-Migeon.

7^e bureau.

MM. Adam (Seine-et-Marne). — Arago (Emmanuel). — Arnaud (de l'Ariège). — Aurette de Paladines (général d'). — Brillier. — Douhet (comte de). — Dufaure. — Dupanloup (Monseigneur). — Eymard-Duvernay. — Ferrouillat. — Foucher de Careil. — Lacave-Laplagne. — Lacomme. — Ladmirault (général de). — Lambert de Ste-Croix. — Laverne (Léonce de). — Luro. — Mérode (comte de). — Monnet. — Ondet. — Palotte. — Pelletan. — Perret. — Quinemont (marquis de). — Rivière (duc de). — Salmon. — Scherer. — Soubigou. — Tamisier. — Victor Hugo. — Voisins-Lavernière (de).

8^e bureau.

MM. Belcastel (de). — Bompard. — Bonafous. — Bonnet. — Bouillé (comte de). — Brame. — Brun (Charles). — Claudot. — Corbon. — Cunin-Gridaine. — Delsol. — Desmazes. — Forsanz (vicomte de). — Granier. — Hennessy. — Hérod. — Hespel (comte d'). — Kergariou (comte de). — Lareinty (baron de). — Lasteyrie (Jules de). — Laurent-Pichat. — Magnin. — Mangini. — Michel. — Monneraye (comte de la). — Peyramont (de). — Pomel. — Pouyer-Quertier. — Roy de Loulay. — Say (Léon). — Taillefert. — Tréville (comte de).

9^e bureau.

MM. Alexandry (baron d'). — Barthélemy Saint-Hilaire. — Bérenger. — Bernard. — Bernard-Dutreil. — Carnot. — Depeyre. — Dupasquier. — Dupuy de Lôme. — Espivent de la Villeboisnet (général comte). — Gavardie (de). — Houssard. — Hubert-Delisle. — Huguet (A). — Joubert (Achille). — Lafayette (Edmond de). — La Serve. — La Sicotière (de). — Le Guay (baron). — Lestapis (de). — Malherbe (comte de). — Martenot. — Masson de Morfontaine. — Pagézy. — Rodez-Bénavent (vicomte de). — Sacaze. — Saint-Germain (de). — Scheurer-Kestner. — Théry. — Toupet des Vignes. — Vigarosy. — Wallon (J.).

Ordre du jour du jeudi 8 novembre.

A deux heures. — RÉUNION DANS LES BUREAUX.

Organisation des bureaux.
Nomination des commissions mensuelles, savoir :
Commission des congés, 9 membres.
Commission des pétitions, 9 membres.
Commission d'intérêt local, 9 membres.
Commission d'initiative parlementaire, 18 membres.

Nomination d'une commission pour l'examen de la proposition de M. Tamisier, relative à la défense des vignobles contre le phylloxera. (N^{os} 60-120, session ordinaire 1877.)

Nomination d'une commission de 18 membres chargée d'examiner les questions concernant l'amélioration et l'achèvement des voies navigables de l'intérieur. (Article unique de la résolution n^o 39 du 18 juin 1877.)

A trois heures et demie. — SÉANCE PUBLIQUE.

1^{re} délibération sur le projet de loi relatif au service d'état-major. (N^{os} 10, session ordinaire 1876, 40, session ordinaire 1877, et rédaction nouvelle. — M. le général Pourcet, rapporteur.)

2^e délibération sur le projet de loi adopté par la Chambre des députés, relatif à la composition de la commission chargée de reviser les affectations d'immeubles aux divers services publics et au logement des fonctionnaires des ministères dans les bâtiments du domaine de l'Etat. (N^{os} 65-110, session ordinaire 1877. — M. le comte de Saint-Vallier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi portant approbation du traité d'extradition conclu, le 28 mars 1877, entre la France et le Danemark. (N^{os} 101-163, session ordinaire 1877. — M. le comte de Saint-Vallier, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le projet de loi ayant pour objet le code rural (chemins d'exploitation). (N^{os} 106, session ordinaire 1876; 124, session ordinaire 1877. — M. Labiche, rapporteur.)

1^{re} délibération sur le titre complémentaire du livre I^{er} du code rural, portant modification de plusieurs articles du code civil, relatif à la mitoyenneté des clôtures, aux plantations et au droit de passage en cas d'enclave. (N^{os} 106, session ordinaire 1876; 28, session ordinaire 1877. — M. Clément, rapporteur.)

Discussion des conclusions du rapport fait au nom de la 4^e commission des pétitions chargée d'examiner la pétition de M. le docteur Brochard, tendant : 1^o au rétablissement des tours; 2^o à l'abrogation de la loi du 5 mai 1869, qui a enlevé le service des enfants trouvés aux administrations hospitalières pour le donner aux administrations départementales. (N^o 41, session ordinaire 1877. — M. Bérenger, rapporteur.)

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 8 novembre comprendront :

Galerie. — Depuis M. le comte de Tréveneuc, jusques et y compris M. le baron d'Alexandry.

Tribunes. — Depuis M. le colonel de Chadois, jusques et y compris M. Dupuy de Lôme.

CHAMBRE DES DÉPUTÉS

(2^e législature. — Session de 1877.)

Séance du mercredi 7 novembre 1877

PRÉSIDENTENCE SUCCESSIVE

de M. Desseaux, doyen d'âge, et de M. Jules Grévy, président provisoire.

SOMMAIRE

Installation du Président et des secrétaires d'âge.
Allocution de M. le Président d'âge.
Excuses,

Scrutins pour la nomination d'un président et de deux vice-présidents provisoires.
Allocation de M. le Président provisoire.
Tirage au sort des bureaux.

PRÉSIDENCE DE M. DESSEAUX,
DOYEN D'ÂGE

A deux heures et demie, M. Desseaux prend place, en qualité de doyen d'âge, au fauteuil de la présidence.

M. le président. La séance est ouverte.

Aux termes de l'article 1^{er} du règlement, j'invite les six plus jeunes membres présents à venir siéger au bureau pour y remplir les fonctions de secrétaires provisoires.

Si les renseignements que j'ai sous les yeux sont exacts, les six plus jeunes députés sont :

MM. Jules André, né le 23 août 1852;
Le Provost de Launay, né le 8 juin 1850;
René Eschasseriaux, né le 11 mai 1850;
Louis Janvier de la Motte, né le 23 août 1849;
Marcellin Pellet, né le 4 mars 1848;
De Loqueyssie, né le 1^{er} octobre 1848.

M. René Eschasseriaux ne répondant pas à l'appel de son nom, j'appelle, pour le remplacer au bureau, M. le comte de Breteuil, né le 17 septembre 1848.

(Sur l'invitation de M. le président, prennent place au bureau : MM. Loqueyssie, Louis Janvier de la Motte, Le Provost de Launay, à droite, et MM. le vicomte de Breteuil, Jules André, Marcellin Pellet, à gauche.)

M. le président. Le bureau d'âge de la Chambre des députés est constitué.

Messieurs et honorables collègues,

Je dois à deux circonstances inattendues l'honneur de cette présidence éphémère. Notre honorable et respecté doyen, M. Raspail père, comptait, hier encore, pouvoir venir au milieu de nous; une indisposition subite l'en a empêché. Il eût dû être remplacé par M. Thiers... (Mouvement); mais M. Thiers n'est plus, et la place qu'il eût si dignement occupée m'est échue par le privilège de l'âge.

Je suis certain d'être l'interprète de vos sentiments en exprimant tous les regrets que nous a fait éprouver la mort imprévue de notre ancien et illustre collègue. (Vif mouvement d'assentiment à gauche et au centre gauche. — Applaudissements.)

M. Thiers s'était acquis des droits incontestables à la reconnaissance du pays par les services éminents qu'il lui avait rendus. (Nouvel assentiment. — Très-bien ! très-bien !) On sait comment et par quels efforts intelligents il était parvenu à hâter la libération du territoire; on sait comment aussi il avait entrepris le relèvement de la France, de la France écrasée, de la France mutilée par les désastres de l'invasion.

A gauche et au centre gauche. C'est vrai !
— Très-bien ! très-bien !

M. le président. M. Thiers avait compris qu'il ne pouvait accomplir la tâche si lourde, et si glorieuse en même temps, qu'il avait entreprise, qu'en se conformant aux aspirations nationales. (Très-bien ! très-bien ! à gauche et au centre gauche.) Aussi s'était-il rallié franchement, loyalement à la République. (Applaudissements à gauche et au centre gauche.)

C'est là, messieurs, surtout ce qui explique la manifestation éclatante qui a accompagné ses obsèques, dont Paris a pris l'initiative et à laquelle les républicains du monde entier ont adhéré. (Nouveaux applaudissements sur les mêmes bancs.)

On peut dire avec pleine justice que M. Thiers, devenu le premier président de la République, avait bien mérité de la patrie. (Vifs applaudissements.)

Nous avons à reprendre, messieurs, nos travaux interrompus de la session de 1877...

Sur divers bancs à gauche. Très-bien ! très-bien !

M. le président. ...Le président qui diri-

geait les débats de cette session a rendu à la Chambre dissoute ce témoignage que, dans sa trop courte carrière, elle n'avait pas cessé un seul jour de bien mériter de la France et de la République. (Applaudissements.)

Nous aurons à nous inspirer des sentiments patriotiques de nos devanciers. (Très-bien ! très-bien !) Comme eux, nous ferons tous nos efforts pour affermir et développer nos institutions; comme eux, nous saurons les protéger contre toutes les atteintes, de quelque part qu'elles viennent, (Nouveaux applaudissements.)

Ceux d'entre vous qui faisaient partie de la précédente Assemblée se sont séparés aux cris de : Vive la République ! Vive la paix ! Nous ne pouvons mieux faire, pour inaugurer cette session complémentaire, que de répéter la même acclamation : Vive la République ! vive la paix ! (Applaudissements prolongés à gauche et au centre gauche. — Un grand nombre de membres se lèvent en répétant les cris de : Vive la République ! vive la paix !)

M. Loubet, retenu par une indisposition, s'excuse de ne pouvoir assister à la première séance de la Chambre des députés.

L'ordre du jour appelle le scrutin pour la nomination d'un président provisoire.

Il va être d'abord procédé au tirage au sort de 27 scrutateurs qui se partageront entre 9 tables de dépouillement.

(Il est procédé à l'opération indiquée par M. le président.)

Le sort désigne :

1^{re} table : MM. Laisant, Laroche-Joubert, Lecherbonnier.

2^e table : MM. Vernhes, de La Rochette, de Largentaye.

3^e table : MM. le baron Haussmann, Ioos, Thiessé.

4^e table : MM. Hermery, Horteur, Vacher.

5^e table : MM. Hérault, baron de Saint-Paul, Vallard.

6^e table : MM. Jules Maigne, comte de Maillé, de Saint-Martin.

7^e table : MM. Guyot, Hugot, Maitret.

8^e table : MM. Cornil, Dupouy, Guinot.

9^e table : MM. Faye, Joret des Closières, Cunéo d'Ornano.

Scrutateurs supplémentaires : MM. Baduel d'Oustrac, Barillon, Berger, Fauré, Versigny, Viette, Villain, de Villars, de la Villegontier.

Le scrutin, ouvert pour la nomination du président provisoire, s'accomplit à la tribune dans les formes établies par le règlement.

Il est près de trois heures et demie lorsque M. le président d'âge le déclare fermé.

M. le président. J'invite MM. les scrutateurs à se rendre dans la salle voisine de celle des séances, où les bulletins de vote vont être portés et partagés entre les neuf tables de dépouillement.

Et maintenant il va être procédé au scrutin pour la nomination de deux vice-présidents provisoires.

(Le scrutin pour la nomination des deux vice-présidents provisoires est ouvert à trois heures et demie et s'accomplit pendant qu'il est procédé, en dehors de la salle, au dépouillement du précédent scrutin.)

Vers quatre heures, le résultat de ce premier scrutin est apporté sur le bureau par un de MM. les scrutateurs.

M. le président. Voici le résultat du scrutin pour la nomination d'un président provisoire :

Nombre des votants..... 461

Bulletins blancs ou nuls..... 470

Suffrages exprimés..... 291

Majorité absolue..... 446

M. Jules Grévy a obtenu 290 voix.

M. Jules Grévy ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je le pro-

clame président provisoire de la Chambre des députés. (Très-bien ! très-bien ! — Applaudissements à gauche et au centre.)

(Le scrutin pour les vice-présidents provisoires se continue.)

A quatre heures vingt minutes, les résultats de ce second scrutin sont remis à M. le président.

M. le président. Voici les résultats du scrutin pour la nomination de deux vice-présidents provisoires.

Nombre des votants..... 462

Bulletins blancs ou nuls..... 4

Suffrages exprimés.... 458

Majorité absolue..... 230

Ont obtenu :

M. Rameau, 285 voix ;

M. Lepère, 284 ;

M. le duc de Padoue, 170 ;

M. le comte de Durfort de Civrac, 167.

MM. Rameau et Lepère ayant obtenu la majorité absolue des suffrages exprimés, je les proclame vice-présidents provisoires de la Chambre des députés.

En conséquence, je déclare constitué le bureau provisoire de la Chambre des députés, et j'invite M. Jules Grévy à venir prendre place au fauteuil.

M. Jules Grévy, président provisoire, quitte son banc de député et monte au bureau pour remplacer au fauteuil M. Desseaux, président d'âge.

PRÉSIDENCE DE M. JULES GRÉVY
PRÉSIDENT PROVISOIRE

M. le président provisoire. Je remercie la Chambre du témoignage de haute confiance dont elle vient de m'honorer, et je compte sur son bienveillant appui pour accomplir les devoirs qu'elle m'impose.

Je la prie de me permettre d'adresser ses remerciements à son honorable président d'âge. (Assentiment. — Très-bien ! très-bien !)

L'ordre du jour appelle le tirage au sort des bureaux.

Il va y être procédé.

(L'opération du tirage au sort des bureaux et de la répartition des noms de MM. les députés entre les neuf bureaux, s'accomplit au moyen de l'appareil Tamisier et s'effectue d'une manière presque instantanée.)

M. le président. Je propose à la Chambre de se réunir demain dans ses bureaux, pour leur constitution et pour la vérification des pouvoirs.

S'il n'y a pas d'opposition, les bureaux se réuniront à une heure.

Quelques membres. Pourquoi pas tout de suite ?

A gauche. Demain, à neuf heures du matin !

A droite. Ce soir, à huit heures !

M. le président. La Chambre ne peut pas se réunir immédiatement dans ses bureaux : la constitution des bureaux n'a pas été et ne pouvait pas être mise à l'ordre du jour.

Je ne puis la consulter que sur l'heure où elle voudra se réunir demain dans ses bureaux.

M. de Tillancourt. A une heure !

M. le président. S'il n'y a pas d'opposition, les bureaux se réuniront à une heure.

Voix à gauche. A neuf heures !

M. le président. Vous demandez neuf heures ? Je vais consulter la Chambre.

(La Chambre, consultée, repousse la proposition d'une réunion des bureaux demain à neuf heures.)

Quelques membres à gauche. A midi !

M. le président. J'avais proposé une heure : c'est l'heure ordinaire de la réunion des bureaux. Je ne vois pas de raison pour qu'il en soit autrement. (Assentiment.)

Cependant si l'on insiste, je consulterai encore la Chambre. (Non ! non !)

Ainsi, les bureaux se réuniront à une heure pour leur constitution, pour la vérification des dossiers d'élections et la préparation des rapports.

La Chambre se réunira à trois heures en séance publique, pour entendre les rapports sur la vérification des pouvoirs. (Assentiment général.)

Il n'y a pas d'opposition?...

L'ordre du jour reste ainsi réglé.

(La séance est levée à quatre heures trente-cinq minutes.)

*Le directeur du service sténographique
de la Chambre des députés,
CÉLESTIN LAGACHE.*

BUREAUX DU 7 NOVEMBRE 1877

1^{er} bureau.

MM. Abbaticchi (Corse). — Bardoux (Puy-de-Dôme). — De Bosredon, Alexandre (Dordogne). — Buyat (Isère). — Carnot, Sadi (Côte-d'Or). — Castaignède (Landes). — Comte de Champagny, Jérôme (Côtes-du-Nord). — Comte de Colbert-Laplace (Calvados). — Debuchy (Nord). — Desseaux (Seine-Inférieure). — Du Bodan (Morbihan). — Du Bois (Côte-d'Or). — Duclaud (Charente). — Escourbanès (Cantal). — De Fourtou (Dordogne). — Gaudy (Doubs). — Goblet (Somme). — Haentjens (Sarthe). — Harispe (Basses-Pyrénées). — Héralte (Vienne). — Horteur (Savoie). — Hugot (Côte-d'Or). — Janvier de la Motte, Louis (Maine-et-Loire). — Joubert (Indre-et-Loire). — La Chambre (Ille-et-Vilaine). — De Lacroix (Saône-et-Loire). — Lamothe (Haute-Garonne). — Baron Larrey (Hautes-Pyrénées). — Lecherbonnier (Corrèze). — Le Provost de Launay (Côtes-du-Nord). — Leroux, Aimé (Aisne). — Logerotte (Saône-et-Loire). — Lorois (Finistère). — Mathé (Yonne). — Médal (Aveyron). — Mercier (Ain). — Nadaud, Martin (Creuse). — Passy, Louis (Eure). — Philippe, Jules (Haute-Savoie). — Proust, Antonin (Deux-Sèvres). — De Puiborneau (Vendée). — Raynaud (Dordogne). — Roudier (Gironde). — Rouher (Puy-de-Dôme). — Rubillard (Sarthe). — Sarrette (Lot-et-Garonne). — Tassin (Loir-et-Cher). — Tron (Haute-Garonne).

2^e bureau.

MM. Allain-Targé (Seine). — Azémar (Aveyron). — Bizot de Fonteny (Haute-Marne). — Blanc, Pierre (Savoie). — Bonnet-Duverdier (Rhône). — Bouthier de Rochefort (Saône-et-Loire). — Bruneau (Mayenne). — Casse, Germain (Seine). — Cibiel (Aveyron). — Daguilhon-Pujol (Tarn). — David (Indre). — Davade (Loiret). — Dupouy (Gironde). — Estignard (Doubs). — Fallières (Lot-et-Garonne). — Gaudin (Loire-Inférieure). — Gévelot (Orne). — Comte Ginoux de Fermon (Loire-Inférieure). — Grandpierre (Meuse). — Granier de Cassagnac, Paul (Gers). — Duc d'Harcourt (Calvados). — Jolibois (Charente-Inférieure). — De Kerjégu, Louis (Finistère). — Labadié (Bouches-du-Rhône). — De Largentaye (Côtes-du-Nord). — Lashaysses (Ariège). — Lauriol (Ardèche). — Lavergne, Bernard (Tarn). — Lebourgeois (Seine-Inférieure). — Le Monnier (Sarthe). — Lesguillon (Loir-et-Cher). — Magniez (Somme). — Martin-Feuillée (Ille-et-Vilaine). — Méline (Vosges). — Mingasson (Cher). — Oudoul (Cantal). — Rauline (Manche). — Renault-Morlière (Mayenne). — Roques (Aveyron). — Savary (Manche). — Swiney (Finistère). — Alfred Tallon (Puy-de-Dôme). — Teissèdre (Cantal). — Tézenas (Aube). — Thoinnet de la Turmelière (Loire-Inférieure). — Truelle (Eure-et-Loir). — Turigny (Nièvre). — Vitalis (Hérault).

3^e bureau.

MM. Anisson-Dupéron (Seine-Inférieure). — De Baudry-d'Asson (Vendée). — Boudeville (Oise). — Boulart (Landes). — Charlemagne (Indre). — Chauveau, Franck (Oise). — Chavassieu (Loire). — Cherpin (Loire). — Cochery (Loiret). — Dautresme (Seine-Inférieure). — Defoulenay (Allier). — Comte Du Demaine (Vaucluse). — Devaux (Pas-de-Calais). — Ducamp (Gard). — Duvaux (Meurthe-et-Moselle). — Gleizal (Ardèche). — Granier de Cassagnac, père (Gers). — Grévy, Albert (Doubs). — De Guilloutet (Landes). — Joret des Clozières (Calvados). — Labitte (Somme). — Laisant (Loire-Inférieure). — Langlois (Seine-et-Oise). — Laroche-Joubert (Charente). — Lasserre (Tarn-et-Garonne). — Comte Le Marois (Manche). — Levêque (Côte-d'Or). — Lisbonne (Hérault). — Madier de Montjau (Drôme). — Maignes, Jules (Haute-Loire). — Marcou (Aude). — Maréchal (Dordogne). — Margue (Saône-et-Loire). — Cunéo d'Ornano (Charente). — Marquis de Partz (Pas-de-Calais). — Patissier (Allier). — Comte de Perrien (Morbihan). — Philippoteaux (Ardennes). — Prax-Paris (Tarn-et-Garonne). — Renard, Léon (Nord). — Richarme (Loire). — Rogér-Marvaise (Ille-et-Vilaine). — Rouvier (Bouches-du-Rhône). — Sallard (Seine-et-Marne). — Silvestre (Vaucluse). — Baron de Soubeyran (Vienne). — Vinay (Haute-Loire). — Wilson (Indre-et-Loire).

4^e bureau.

MM. Ancel (Mayenne). — Baragnon (Gard). — Berlet (Meurthe-et-Moselle). — De la Billaie (Loire-Inférieure). — Boulard (Cher). — Bouquet (Bouches-du-Rhône). — Boyer, Ferdinand (Gard). — Bresson (Vosges). — Chalamet (Ardèche). — Chiris (Alpes-Maritimes). — Christophe, Isidore (Drôme). — De Clerc (Pas-de-Calais). — Couturier (Isère). — Daron (Saône-et-Loire). — Baron Jérôme David (Gironde). — Duchasseint (Puy-de-Dôme). — Durand (Rhône). — Fauré (Gers). — Floquet (Seine). — Germain, Henri (Ain). — Girault (Cher). — Comte le Gonidec de Traissan (Ille-et-Vilaine). — Guillemin (Nord). — Hermary (Pas-de-Calais). — Ioois (Nord). — Janvier de la Motte, père (Eure). — Journault (Seine-et-Oise). — Jozon (Seine-et-Marne). — Labitte (Oise). — La Caze, Louis (Basses-Pyrénées). — Leblond (Marne). — Legrand, Louis (Valenciennes-Nord). — Lenglé (Haute-Garonne). — Le Provost de Launay (Calvados). — Lezard, Albert (Haute-Vienne). — Livois (Pas-de-Calais). — Prince de Lucinge (Côtes-du-Nord). — Neveux (Ardennes). — Parent (Savoie). — Pellet, Marcellin (Gard). — Comte de Perrochel (Sarthe). — Petitbien (Meurthe-et-Moselle). — Pinault (Ille-et-Vilaine). — Renault, Léon (Seine-et-Oise). — Raymond, Francisque (Loire). — Rollet (Cher). — Seignobos (Ardèche). — De Tillancourt (Aisne).

5^e bureau.

MM. le prince d'Arenberg (Cher). — Barcilon (Vaucluse). — Bonnaud (Allier). — Bonnel, Léon (Aude). — Bontoux (Hautes-Alpes). — Bravet (Isère). — Breton, Paul (Isère). — Brossard (Loire). — Cornil (Allier). — Cotte (Var). — Crozet-Fourneyron (Loire). — Develle (Eure). — Baron Dufour (Lot). — Dupont (Haute-Savoie). — D'Egremont (Meuse). — Faire (Maine-et-Loire). — Fournier (Charente-Inférieure). — Fréminet (Aube). — Gailly (Ardennes). — Gambetta (Seine). — Ganivet (Charente). — Gastu (Alger). — Gatineau (Eure-et-Loir). — Guichard (Yonne). — Guyot (Rhône). — Guyot-Montpayroux (Haute-Loire). — De Laffitte de Lajoannet (Lot-et-Garonne). — Lebaudy (Seine-et-Oise). — Legrand, Arthur (Manche). — Lelièvre, Adolphe (Jura). — Lepère (Yonne). — Levort (Pas-de-Calais). — Malartre (Haute-Loire). —

Mollien (Somme). — Moreau (Creuse). — Peyrusse (Gers). — Plichon (Nord). — De Ponlevoy, Frogier (Vosges). — Ricot (Haute-Saône). — Rouxin (Ille-et-Vilaine). — Comte des Roys (Aube). — De Saint-Martin (Indre). — Sarlande (Dordogne). — Sarrien (Saône-et-Loire). — Sens (Pas-de-Calais). — Souchu-Servinière (Mayenne). — Tondou (Ain). — Du Villars (Basses-Alpes).

6^e bureau.

MM. Amigues (Nord). — Bel, François (Savoie). — Baron Boissy-d'Anglas (Ardèche). — Baron de Bourgoing (Nièvre). — Brame, Georges (Nord). — Brissot, Henri (Seine). — Cantagrel (Seine). — Vicomte de Casabianca (Corse). — Casimir-Perier (Aube). — Chaley (Ain). — Danelle-Bernardin (Haute-Marne). — Daumas (Var). — Dréo, Ernest (Var). — Dréolle (Gironde). — Dufay (Loir-et-Cher). — Eschassériaux, René (Charente-Inférieure). — Fourot (Creuse). — Frébault (Seine). — Gagneur, Wladimir (Jura). — Galpin (Sarthe). — Greppo (Seine). — Guinot (Indre-et-Loire). — Hamille, Victor (Pas-de-Calais). — Jacques (Oran). — Keller (Haut-Rhin). — Marquis de La Rochejaquelein (Deux-Sèvres). — Laumond (Corrèze). — La Vieille (Manche). — Leclère (Manche). — Baron de Mackau (Orne). — Mas (Aveyron). — Maunoury (Eure-et-Loir). — Mayet (Savoie). — Ménard-Dorian (Hérault). — Mention (Nord). — Comte Murat, Joachim (Lot). — De Rainvilliers (Somme). — Rameau (Seine-et-Oise). — Raspail, père (Bouches-du-Rhône). — Riondel (Isère). — Rœderer (Marne). — Roux, Honoré (Puy-de-Dôme). — Savoye (Seine-Inférieure). — De Sonnier (Loir-et-Cher). — Tirard (Seine). — Vice-amiral Touchard (Seine). — Trubert (Tarn-et-Garonne). — Versigny (Haute-Saône).

7^e bureau.

MM. Allègre (Var). — Andrieux (Rhône). — Anglade (Ariège). — D'Arras (Nord). — Comte d'Ayguévives (Haute-Garonne). — Belle (Indre-et-Loire). — Benoist (Maine-et-Loire). — Bernier (Loiret). — Bienvenu (Vendée). — Blachère (Ardèche). — Blandin (Marne). — Bourgeois (Vendée). — Carrey, Emile (Seine-et-Oise). — Cesbron (Vienne). — Général de Chanal (Corrèze). — Chevandier (Drôme). — Chevreau, Léon (Oise). — Combes (Tarn). — Deschanel (Seine). — Dethou (Yonne). — Ducroz (Haute-Savoie). — Du Douet (Seine-Inférieure). — Duc de Feltre (Côtes-du-Nord). — Gautier (Charente). — Jeanmaire (Vosges). — Baron de La Grange (Nord). — Lancl (Seine-Inférieure). — Launrençon (Hautes-Alpes). — Comte Le Peletier d'Aunay (Nièvre). — Le Roux, Alfred (Vendée). — Leroy, Arthur (Côte-d'Or). — Lockroy (Bouches-du-Rhône). — Marquis de Lordat (Aude). — Comte de Lur-Saluces, Henri (Gironde). — Masure (Nord). — Merclin (Nord). — Mitchell, Robert (Gironde). — Monteils (Lozère). — Pascal Duprat (Seine). — Picart, Alphonse (Marne). — Raspail, Benjamin (Seine). — Baron Reille (Tarn). — Baron de Saint-Paul (Ariège). — Serph, Gusman (Vienne). — Simiot (Gironde). — Taillefer (Dordogne). — De Valon (Lot). — Varambon (Rhône).

8^e bureau.

MM. d'Ariste (Basses-Pyrénées). — Bastid Raymond (Cantal). — Berger (Maine-et-Loire). — Blanc, Louis (Seine). — Bousquet (Gard). — Comte de Bouville (Gironde). — Boysset (Saône-et-Loire). — De Cadillan (Bouches-du-Rhône). — Chantemille (Allier). — Horace de Choiseul (Seine-et-Marne). — Costes (Puy-de-Dôme). — Darnaudat (Hautes-Pyrénées). — Drumel (Ariennes). — Dutreil (Mayenne). —

Farcy (Seine). — Ferry, Jules (Vosges). — Ganne (Deux-Sèvres). — Garnier-Bodeléac (Côtes-du-Nord). — Gaslonde (Manche). — Gassier (Basses-Alpes). — De Gelcen (Pyrénées-Orientales). — Giroton-Pouzol (Puy-de-Dôme). — Baron Gorsse (Tarn). — Grollier (Orne). — Baron Haussmann (Corse). — Jametel (Somme). — De La Bassetière (Vendée). — Labat (Basses-Pyrénées). — De Laborde (Landes). — De Ladoucette, Etienne (Meurthe-et-Moselle). — Leconte (Indre). — Lépozé (Eure). — De Loqueyssié (Tarn-et-Garonne). — Ninard (Haute-Vienne). — Noël-Parfait (Eure-et-Loir). — Comte d'Osmoy (Eure). — Papon (Eure). — De Pompery (Finistère). — Reyneau (Saône-et-Loire). — Salomon (Vienne). — Baron de Septenville (Somme). — Talandier (Seine). — Thiessé (Seine-Inférieure). — Thirion-Montauban (Dordogne). — Vacher (Corrèze). — Viette (Doubs). — Villain (Aisne). — Waddington, Richard (Seine-Inférieure).

9^e bureau.

MM. Arnoult (Finistère). — Comte d'Aulan (Drôme). — Baduel d'Oustrac (Aveyron). — Vicomte de Bézizal (Côtes-du-Nord). — Bert, Paul (Yonne). — Bethmont (Charente-Inférieure). — Bouteille (Basses-Alpes). — Clémenceau (Seine). — Codet (Haute-Vienne). — Constans (Haute-Garonne). — Colonel Dénfert-Rochereau (Seine). — Detours (Aude). — Fauré (Marne). — Faye (Lot-et-Garonne). — Flandin (Calvados). — Folliet (Haute-Savoie). — Fouquet (Aisne). — Gavini (Corse). — Giraud, Henri (Deux-Sèvres). — Girerd (Nièvre). — Hémon (Finistère). — Joigneaux (Côte-d'Or). — Vicomte de Kermenguy (Finistère). — Lamy, Etienne (Jura). — De La Porte (Deux-Sèvres). — De La Rochette (Loire-Inférieure). — Laurier, Clément (Indre). — Laussedat (Allier). — Legrand, Pierre (Nord). — Maitret (Haute-Marne). — Malézieux (Aisne). — Margaine (Marne). — Marion (Isère). — Mestreau (Charente-Inférieure). — Michaut (Meurthe-et-Moselle). — Comte Albert de Mun (Morbihan). — De Nalèche (Creuse). — Noirrot (Haute-Saône). — Duc de Padoue (Corse). — Planté (Basses-Pyrénées). — Roussel, Théophile (Lozère). — Rouvre (Aube). — Sée, Camille (Seine). — De Soland (Maine-et-Loire). — Spuller (Seine). — Telliez-Béthune (Nord). — Thourel (Basses-Alpes). — Marquis de Valfons (Gard).

10^e bureau.

MM. André, Jules (Charente). — Baihaut (Haute-Saône). — Barodet (Seine). — Bertholon (Loire). — Bianchi (Orne). — Brelay (Seine). — Brice, René (Ille-et-Vilaine). — Cazeaux (Hautes-Pyrénées). — Vicomte de Chambrun (Lozère). — Charpentier (Seine-et-Oise). — Choron (Aisne). — Comte de Cossé-Brissac (Oise). — Duc Decazes (Alpes-Maritimes). — Delafosse (Calvados). — Devès (Hérault). — Dreux (Eure-et-Loir). — Dubois (Seine-Inférieure). — Dugué de La Fauconnerie (Orne). — Duportal (Haute-Garonne). — Comte de Darfort de Civrac (Maine-et-Loire). — De Gasté (Finistère). — Comte de Juigné (Loire-Inférieure). — De Klopstein (Meuse). — Comte de Lagrange (Gers). — Latrade (Corrèze). — Le Cesne (Seine-Inférieure). — Lorois (Morbihan). — Comte L. de Luppé (Basses-Pyrénées). — Comte de Maillé (Maine-et-Loire). — Massot (Pyrénées-Orientales). — Millaud, Edouard (Rhône). — Nédellec (Finistère). — Niel (Haute-Garonne). — Peronne (Ardennes). — Perras (Rhône). — Plessier (Seine-et-Marne). — Comte de Pruniers (Hautes-Alpes). — Rattier (Morbihan). — Rathier (Yonne). — Robert de Masy (Loiret). — Des Rotours (Nord). — Simon, Fidèle (Loire-Inférieure). — Teilhard (Lot). — Thomson (Constantine). — Tiersot (Ain). — Turquet (Aisne).

Général comte de Venduvre (Calvados). — Villiers (Finistère).

11^e bureau.

MM. Allemand (Basses-Alpes). — Anthoard (Isère). — Bamberger (Seine). — Barascud (Aveyron). — Baur (Haute-Vienne). — De Beauchamp (Vienne). — De Biliotti (Vaucluse). — Vicomte Blin de Bourdon (Somme). — Borriglione (Alpes-Maritimes). — Bouchet (Bouches-du-Rhône). — Bouvattier (Manche). — De Breteuil (Hautes-Pyrénées). — Brière (Loiret). — De Cardenau (Landes). — Christophle, Albert (Orne). — Colin (Doubs). — Dusaussoy (Pas-de-Calais). — Escarguel (Pyrénées-Orientales). — Baron Eschassériaux (Charente-Inférieure). — Comte d'Espeuilles (Nièvre). — Fourcade (Hérault). — Garrigat (Dordogne). — Gilliot (Saône-et-Loire). — Godelle (Aisne). — Grévy, Jules (Jura-Seine). — Groscurin (Ain). — Marquis d'Havrincourt (Pas-de-Calais). — Huon de Penanster (Côtes-du-Nord). — Joly, Albert (Seine-et-Oise). — Lalanne (Gironde). — La Rochefoucauld, duc de Bisaccia (Sarthe). — Prince de Léon (Morbihan). — Liouville (Meuse). — Loubet (Drôme). — De Marcère (Nord). — Marmottan (Seine). — Menier (Seine-et-Marne). — Parry (Creuse). — Perin, Georges (Haute-Vienne). — Reymond, Ferdinand (Isère). — Roissard de Bellet (Alpes-Maritimes). — Roy de Loulay, Louis (Charente-Inférieure). — Scrépel (Nord). — Sénard (Seine-et-Oise). — Veillet (Côtes-du-Nord). — Vernhes (Hérault). — De la Villegontier (Ille-et-Vilaine).

Ordre du jour du jeudi 8 novembre.

A une heure. — RÉUNION DANS LES BUREAUX

Organisation des bureaux.
Examen des pouvoirs.

A trois heures. — SÉANCE PUBLIQUE

Vérification des pouvoirs.

Les séries de billets à distribuer pour la séance qui suivra celle du jeudi 8 novembre comprendront :

Galerie. — Depuis M. le baron Boissy-d'Anglas, jusques et y compris M. Chantemille.

Tribunes. — Depuis M. Lisbonne, jusques et y compris M. Parent.

MM. les Députés sont priés de faire connaître leur adresse au secrétariat général de la questure aussitôt après leur arrivée.

INFORMATIONS ET FAITS

Le lundi 19 novembre prochain, à neuf heures du matin, il sera ouvert, en l'hôtel de la préfecture de la Haute-Marne, un concours pour l'admission aux emplois d'agents voyers cantonaux et d'agents voyers surnuméraires à placer dans le département.

Le programme du concours est déposé à la préfecture de la Haute-Marne, et au ministère de l'intérieur, rue Cambacérès 9 (bureau de la construction des chemins vicinaux), où les personnes qui désireraient concourir pourront

en prendre connaissance, tous les jours, de dix heures à cinq heures, les dimanches exceptés.

Les épreuves pour l'admission à l'école des langues orientales vivantes commenceront le 15 novembre, à huit heures du matin, à l'École, rue de Lille, 2.

La Caisse de retraites pour la vieillesse a reçu, du 16 au 31 octobre 1877, 6,835 versements, s'élevant à 438,946 fr.

Elle a ouvert 334 comptes nouveaux.

Il a été acheté pendant la même période, 76,924 francs de rente ayant coûté 1,637,644 francs 30 centimes.

Il a été inscrit au grand-livre de la dette publique 62,251 francs de rentes viagères aux noms de 496 parties.

— Dans la deuxième session d'octobre, trois opérations étaient soumises au jury d'expropriation.

La première, dit la *Gazette des Tribunaux*, avait trait au prolongement de l'avenue de Suffren, dans la partie comprise entre l'avenue de Lowendal et le boulevard de Grenelle; elle atteignait trois voies publiques : la rue Pérignon, la rue Bellart et le boulevard de Grenelle.

La rue Pérignon commence à l'avenue de Saxe et aboutit au boulevard de Grenelle; elle a été ouverte, ainsi que les rues Bellart et Barthélemy, en 1820, pour desservir les abords de l'abattoir de Grenelle et du puits artésien. Sa largeur, qui était de 10 mètres lors du percement, a été maintenue par ordonnance royale du 11 décembre 1845; elle était formée de deux parties distinctes : la première et la plus ancienne, que l'on retrouve indiquée sur le plan de Verniquet, a reçu, jusqu'en 1850, le nom de rue des Paillassons, à cause de sa proximité de la barrière de ce nom; l'autre partait de l'avenue de Breteuil pour aboutir à la rue Bellart.

La dénomination de Pérignon lui vient de l'ancien membre du conseil municipal de ce nom.

La rue Bellart, qui va de la rue Pérignon au boulevard de Grenelle, était déjà autorisée en 1817; sa largeur de 10 mètres a englobé, dans une portion de son parcours, l'ancienne ruelle des Maraichers. Elle a pris le nom du célèbre avocat Bellart, député et président du conseil général du département de la Seine, qui fut un des premiers, avec son collègue Pérignon, à provoquer la déchéance de Napoléon I^{er} en 1815.

Bellart, devenu procureur général à la suite des Cent-Jours, est demeuré célèbre en demandant et en obtenant de la cour de Paris la condamnation du maréchal Ney. Avocat pendant trente années, a dit de lui un contemporain, il n'a jamais été tenté de l'oublier ni de le faire oublier; investi plus tard des hautes fonctions de la magistrature, il fut dans tous les temps un modèle de désintéressement et de probité. Bellart mourut presque pauvre en 1826.

Le boulevard de Grenelle, qui s'appelait autrefois, dans cette partie, chemin de ronde de Sèvres, n'offre rien d'intéressant au point de vue des souvenirs historiques.

La seconde opération avait pour but l'élargissement de la rue des Sept-Voies, l'une des rues de l'ancien Paris, la plus fertile en sou-